

La régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

La lutte contre les insectes, contre les rongeurs et contre les étourneaux, se fait dans un but de réductions des nuisances occasionnées ou dans un but de salubrité publique.





Lutte contre les étourneaux en ville

Chaque année, entre les mois de novembre et de mars, des milliers d'étourneaux sansonnets sur la route de leur migration hivernale en provenance des pays de l'Est, choisissent de s'arrêter à Brest, comme dans bien d'autres villes de Bretagne.

Arrivés en Bretagne, les étourneaux qui jouent un rôle bénéfique au printemps en se nourrissant d'insectes, trouvent le couvert dans les champs et les exploitations agricoles, créant de nombreux dégâts. Puis, de nature grégaire, les étourneaux éparpillés le jour pendant leur période d'alimentation, se regroupent par milliers pour dormir la nuit en ville. Ils forment des dortoirs composés de plusieurs milliers d'individus dans les haies, les petits boisements, les arbres des boulevards, les fils électriques, etc.

Ces dortoirs, en fonction de leur situation géographique, peuvent alors être à l'origine de nombreuses nuisances pour les riverains :

- > nuisances sonores,
- > nuisances salissantes,
- > nuisances arboricoles,
- > nuisances olfactives.

Afin de limiter les nuisances, la ville de Brest organise régulièrement des campagnes d'effarouchement sur les sites identifiés et potentiellement gênants pour les riverains.

La ville de Brest a décidé de reprendre sa campagne d'effarouchement des étourneaux en s'appuyant sur le savoir-faire d'un fauconnier.

Après avoir testé l'utilisation d'émetteurs sonores ainsi que le filetage place de la Tour d'Auvergne, la ville de Brest a décidé de recourir au service d'un fauconnier basé dans les monts d'Arrée, fort de 36 ans d'expérience, pour sa campagne d'effarouchement.

Cette méthode naturelle et discrète oblige les étourneaux à s'établir ailleurs.

Ces interventions ont pour principal objectif de perturber et de déplacer durablement les étourneaux, sans toucher à l'intégrité des oiseaux, vers des lieux où leur présence ne serait pas source de nuisances pour la population brestoïse.

Lutte contre la prolifération des choucas des tours

La prolifération des choucas des tours cause d'importants dégâts dans les cultures et la plupart d'entre eux nichent dans les cheminées. La solution est de poser des grillages sur les cheminées.

La prolifération des choucas des tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.

Cet oiseau est une espèce protégée : une dérogation préfectorale permet des prélèvements d'oiseaux dans les secteurs les plus concernés, opérations strictement encadrées par arrêté préfectoral.

Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la **pose de grillages sur les conduits de cheminées afin de diminuer le nombre de sites de reproduction.**

La pose de grillages évitent la formation de nids susceptibles d'empêcher l'évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou de départ d'incendie.

Merci aux personnes concernées qui mettront en place ces grilles à l'issue de l'actuelle période de nidification (septembre). Il est recommandé de faire appel à des professionnels (couvreurs ou poseurs de cheminée).



En savoir plus : [Préfecture du Finistère](#) ↗

Les insectes et rongeurs

La lutte contre les insectes (blattes, fourmis, puces, punaises, sarcopte de la gale, mites, moustiques) et contre les rongeurs (rats et souris) se fait dans un but de salubrité publique. Des conseils pratiques et des moyens d'y remédier sont prodigués.

Lutte contre les insectes (blattes, fourmis, puces, punaises, sarcopte de la gale, mites, moustiques)

Quelques conseils pour éviter la prolifération d'insectes

- > nettoyer et désinfecter les sols, murs et meubles régulièrement
- > éliminer les sources de nourriture et les déchets alimentaires (blattes, fourmis et mouches)
- > ne pas conserver de lainages sales, brosser les tapis à l'extérieur (mites)
- > passer l'aspirateur sur les planchers et les moquettes (puces, punaises)
- > entretenir les literies
- > éviter les sources d'eau stagnante (moustiques)
- > inspecter régulièrement les réserves alimentaires (mites, charançons)

Que faut-il faire lorsqu'on constate une invasion d'insectes ?

Il faut agir dès le début de l'infestation et contacter le service action sanitaire (Tél. : 02 98 00 80 80) qui procède à des désinsectisations selon des méthodes adaptées aux différents insectes et locaux traités. Les tarifs d'intervention sont fixés tous les ans par décision du maire :



Tarifs 2022 : forfait d'intervention : 30,44€ par agent pour une intervention d'une heure. Au-delà, chaque demi-heure commencée sera facturée à 15,23€ par agent, les produits utilisés étant facturés au prix coûtant.

Lutte contre le moustique-tigre

Surnommé "moustique tigre", l'*Aedes albopictus* est **un moustique originaire d'Asie** implanté depuis de nombreuses années dans les départements français de l'Océan Indien.

Installé en France depuis 2004 et bien qu'il ne soit pas encore implanté dans la région Bretagne, sa colonisation est inévitable. Début 2020, il était implanté dans 58 départements de France métropolitaine, dont le département de Loire-Atlantique.

Le moustique tigre peut, dans certaines conditions, transmettre des arboviroses (maladies d'origine virale)

Le moustique tigre peut, dans certaines conditions, transmettre des arboviroses (maladies d'origine virale causées par des arbovirus) telles que la dengue, le zika ou le chikungunya.

Il se distingue par sa coloration noire et blanche sur l'abdomen et les pattes. Il a également une large bande blanche au dessus de la tête et du thorax. Il est petit (<5 mm) et très agressif.



Si vous pensez avoir attrapé un moustique tigre, et que celui-ci est en "bon état", vous pouvez le signaler sur le portail dédié et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en places.

Pour le signaler, il convient de se connecter sur : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/ ➔

Lutte contre les rongeurs (rats et souris)

Quelques conseils pour éviter la prolifération des rongeurs :

- > disposer de boîtes à ordures en nombre suffisant
- > ne pas laisser les aliments accessibles
- > tenir caves et cours en bon état de propreté
- > boucher les trous et renforcer le bas des portes
- > grillager les soupiraux
- > vérifier l'étanchéité des tampons du tout à l'égout
- > désinfection : désinfection des locaux après maladie à déclaration obligatoire et traitement de locaux après un décès

Les frelons asiatiques

Avec une présence bien confirmée sur les communes de Brest métropole, les frelons asiatiques font l'objet d'actions menées sur tout le territoire pour tenter de maîtriser leur prolifération, car il faut désormais s'habituer à vivre avec tout en s'en protégeant au mieux. Il est important de repérer et signaler auprès de votre mairie les nids de frelons asiatiques dès le mois d'avril, au moment où ils sont peu développés et peuvent être facilement détruits.

Espèce invasive prédatrice de nombreuses espèces locales d'insectes, dont les abeilles d'élevage, elle crée également un danger de piqûres pour les habitants dès lors que la colonie grossit près des maisons et dans les jardins.

Repérer un nid de frelons asiatiques

C'est au début du printemps, en avril, que les frelons asiatiques font leur premier nid.

C'est le moment de les repérer pour les signaler à votre mairie afin d'être guidés sur la manière appropriée de les détruire par vous-même, ou de les faire détruire par un professionnel, selon les modalités qui vous seront précisées lors de ce signalement.

- > A cette période de l'année, les nids sont majoritairement présents sur les maisons ou dans les jardins ou dépendances. Très discrets, il faut être attentif pour bien les débusquer.

Il est très important de le faire régulièrement pour éviter d'avoir plus tard la surprise que le nid ait grossi à votre insu.

Lorsque le nid en est encore à un stade de développement précoce

Un nid primaire ne présente pas de danger particulier (sauf pour les allergiques aux venins d'hyménoptères). Chacun peut alors le détruire selon des méthodes mécaniques simples (écrasement...), en s'assurant au préalable que sa fondatrice se trouve bien à l'intérieur.



Consultez le Pratik "Le frelon asiatique" en bas de cette page pour savoir comment détruire un nid.

- Nid primaire : voir sur l'illustration du jour 5 au jour 16, lorsque le nid est formé avec la reproductrice à l'intérieur et avec, parfois déjà, une ou deux premières ouvrières.

Lorsque le nid est plus développé

A un stade plus développé, la destruction du nid est dangereuse.

- > N'agissez pas seuls car l'intervention d'un prestataire équipé d'une tenue spéciale de protection est alors nécessaire. Les conditions pour solliciter ce prestataire vous seront précisées par votre mairie lors de votre signalement.

A ce stade, la destruction est également plus difficile et a plus d'effets négatifs sur l'environnement. C'est pourquoi il est indispensable de tout faire pour ne pas atteindre ce stade en recherchant les nids tôt dans la saison.

En fin de saison les nids découverts en haut des arbres, à la chute des feuilles sont souvent suffisamment hauts pour qu'ils ne présentent pas de danger, Dans ce cas, il ne sera pas indispensable de les détruire, sous réserve de vérifications ou précautions qui vous seront précisées par votre mairie.



Consultez le Pratik "Le frelon asiatique" en bas de cette page pour savoir où rechercher les nids.

Dans tous les cas, renseignements et conseils sont à retrouver auprès de votre mairie, lors de votre signalement.

Vous pouvez être orientés vers votre mairie en appelant l'accueil téléphonique de Brest métropole au 02 98 33 50 50

[Le frelon asiatique - Inventaire national du patrimoine naturel](#) ↗

Publications

Pratik : Le frelon asiatique

GUIDE

avril 2021

▶ [VERSION ACCESSIBLE \(19,8 KO\)](#) ▶ [TÉLÉCHARGER \(1,06Mo\)](#)

Pratik : Nuisances Etourneaux, la campagne

GUIDE

décembre 2019

▶ [VERSION ACCESSIBLE \(9 KO\)](#) ▶ [TÉLÉCHARGER \(665KO\)](#)

Contact

Action sanitaire de la ville de Brest

16 rue Alexandre Ribot
29200 Brest

☎ 02 98 00 80 80

@ actionsanitaire@mairie-brest.fr

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

COMMENTAIRES

Commentez cet article

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Saisir votre commentaire

✖ EFFACER

✔ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **06 avril 2022**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

